



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement
de Vitry le François

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - 51305 Vitry-le-François

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires
aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts
comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à
la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de
Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private company limited by
guarantee").

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - 51305 Vitry-le-François

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la traduction comptable des subventions allouées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 25 juin 2026

KPMG S.A.

Patrick ZEIMETT

Associé

Association Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de l'arrondissement de Vitry le François

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 440	4 440		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	166 302	150 339	15 963	3 467
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	170 757	154 779	15 978	3 482
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	265 670		265 670	200 208
Charges constatées d'avance	8 837		8 837	8 254
Valeurs mobilières de placement	59 041		59 041	57 288
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	397 880		397 880	528 513
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	731 428	-	731 428	794 262
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	902 185	154 779	747 406	797 745

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	457 845	457 845
Report à nouveau		
Report à nouveau	94 112	47 316
Excédent ou déficit de l'exercice	- 36 501	46 796
Situation nette (sous total)	515 456	551 957
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	515 456	551 957
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	32 234	24 482
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	32 234	24 482
PROVISIONS		
Provisions pour risques	45 207	45 207
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (III)	45 207	45 207
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	25 250	35 188
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	129 259	130 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		10 028
TOTAL DES DETTES (IV)	154 509	176 099
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	747 406	797 745

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 354	
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	855 685	917 352
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		41 945
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	24 482	64 326
Autres produits	19 703	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	902 224	1 023 624
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	206 479	178 351
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	33 801	38 362
Salaires	483 023	519 874
Cotisations sociales	179 993	182 957
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 523	6 171
Dotations aux provisions		45 207
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	32 234	24 482
Autres charges	65	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	942 118	995 405
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 39 894	28 220
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 688	4 274
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 688	4 274
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		713
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	-	713
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 688	3 561
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 36 206	31 781
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		15 418
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		200
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	15 218
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	295	202
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	905 912	1 043 316
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	942 413	996 520
EXCEDENT OU DEFICIT	- 36 501	46 796
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	48 855	48 359
Bénévolat		
TOTAL	48 855	48 359
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	48 855	48 359
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	48 855	48 359



MISSION LOCALE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

1- Présentation de l'association

1.1 Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Mission Locale, sans se substituer à quiconque, se donne pour but d'être un outil d'animation et de proposition entre les différents partenaires (élus locaux, administrations, agents économiques, associations) concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Dans ce cadre, la Mission Locale se donne pour tâche d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans, en réponse aux besoins qu'ils expriment.

Elle réunit régulièrement l'ensemble des institutions et personnes physiques et morales qui contribuent à l'accueil, à l'information et à l'orientation des jeunes du bassin Vitryat.

Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents, notamment en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi.

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs agissant sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne des jeunes, problèmes qui pourraient faire obstacle à leur insertion sociale et professionnelle mais qui, grâce à une approche globale, permettent de rechercher les solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, etc. ...

Elle contribue à chercher des réponses appropriées aux problèmes de formation et d'insertion dans le monde du travail qui se posent localement aux jeunes. Elle est un relais auprès des acteurs locaux des problèmes rencontrés par les jeunes en matière de formation et d'emploi.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa mission de service public au sein du SPRO (Service Public de l'Orientation Régional) et du portage de l'Espace métiers ou tout autre service développé à l'avenir, la Mission Locale pourra accueillir tout public de son territoire.

Son action et cette politique locale se traduit par :

- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire
- Une intervention globale au service des jeunes et du territoire
- Un espace d'initiative et d'innovation
- Des politiques locales d'insertion et de développement

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueillir, informer, orienter
- Accompagner les jeunes en construisant avec eux leurs parcours, personnalisé vers l'autonomie et l'emploi
- Apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté.
- Découvertes et connaissances des métiers du territoire.

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

Le périmètre des activités ou missions listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- La Mission Locale, outre la ville de Vitry le François couvre l'ensemble des communes du Pays Vitryat
- Des permanences d'accueil sont organisées dans les communes de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains, Thièblemont-Farémont et St Rémy en Bouzemont dans le cadre d'un partenariat Mission Locale et Point France Service.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif est de 15 ETP au 31 Décembre 2025
- Autres moyens :
 - L'association dispose de locaux mis à disposition de la Ville de Vitry Le François situés 18 rue Marabais à Vitry Le François

2- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

3- Principes et méthodes comptables

3- Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général. Ils prennent en considération les nouveaux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes,

comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.2 Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC n°2023-06 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des nouveaux règlements génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

- Les charges constatées d'avance sont dorénavant classées à l'actif en créances (8837 € en 2025) et non plus en comptes de régularisation en bas de l'actif
- Les sommes autrefois inscrites en transferts de charges sont dorénavant comptabilisées en minoration des salaires. Il s'agit des indemnités de sécurité sociale (3199€ en 2025), des remboursements de prévoyance (2245€ en 2025) et de remboursements d'OPCO (4858€ en 2025)
- Les pénalités sont dorénavant classées en autres charges d'exploitation et non plus en charges exceptionnelles (65€ en 2025).

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

4. Bilan

4.1 Actif

4.1.1 Actifs immobilisés

Type d'immobilisations	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Fin d'exercice
Concession et droits similaire	4 440,00 €			4 440,00 €
Immobilisations corporelles				
Install géné agenc aménag divers	59 263,11 €			59 263,11 €
Matériel bureau et informatique	63 648,27 €	19 018,51€		82 666,78 €
Mobilier	24 371,78 €			24 371,78 €
Immobilisations financières	15,00 €			15,00 €
TOTAL	151 738,16 €	19 018,51€		170 756,67 €

Méthode d'amortissement

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les durées les plus usuels sont :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Immobilisations corporelles		
Install géné agenc aménag divers	Linéaire	5-10 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

4.1.2 Créances

Toutes les créances ont une antériorité inférieure à un an.

Les créances se composent essentiellement des produits à recevoir décrit ci-après.

467000 PRODUITS A RECEVOIR		
741113	Subv securisation apprentissage fse	10 311€
741215	Subv espace métier region	28 900 €
741211	Subv part variable et fixe CR 2025	63 357 €
741115	Subv Etat CPO	105 600 €
741114	Subv FSE Trouve ton alternance	8 432 €
741112	Subv accompagnement renforcé	6 726 €
743000	Subv FSE Région compétences	36 131€
758000	Subv divers	6 066€
TOTAL		265 523€

4.1.3 Disponibilités

DISPONIBILITES		
512001	Compte Mission Locale	181 694 €
512170	Compte livret	179 302 €
512180	livret sociétaire	36 884 €
508100	Autres valeurs mobilières (Parts B CM)	59 041 €
TOTAL		456 921 €

4.1.4 Charges constatées d'avance

486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
613000	QUADIENT 2026/2027	1 150,91 €
615600	SAGE logiciel cpta 2025-2025	319,81 €
615600	SAGE logiciel paie 2025-2026	169,78 €
615600	EURECIA agenda 2025-26	1 982,88 €
615600	KAHOOT du 6/02/25 au 6/02/26	24,82 €
618100	EDITION LEGISLATIVES abonnt	855,89 €
615600	ORANGE maintenance des services Mon wifi alcatel	67,52 €
626002	ORANGE Fact 92800402	105,60 €
628001	PEARSON	610,80 €
615001	PRESENCE INFORMAT CTRAT MAINTENANCE SERVEUR	213,60 €
613000	METIER 360 LUNETTE 3D	1 050,00 €
615600	PRESENCE INFO Microsoft office + mail du 23/05/25 au 22/05/26	220,36 €
613000	THE GOOD DRIVE LICENCE 2025/2026	854,80 €
618100	CIDJ du 28/01/25 au 27/01/26	42,61 €
612100	BNP PARIBAS COPIEUR 1ER TRIMESTRE 2026	797,11 €
628000	BNP PARIBAS COPIEUR 1ER TRIMESTRE 2026	62,65 €
615600	ZOOM INFORMATIQUE 2 ABONNEMENTS	307,51 €
TOTAL		8 836,65 €

4.2 Passif

4.2.1 Fonds Propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	9 000			9 000
Autres	448 845			448 845
Report à nouveau	47 316	46 796		94 112
Excédent ou déficit	46 796	-36 501	46 796	- 36 501
Situation nette	551 957	10 295	46 796	515 456
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	551 957	10 295	46 796	515 456

Une réserve pour projet associatif a été constituée en 2022 par affectation du résultat 2021 pour 9 000€ permettant de financer des actions de promotion des activités sportives auprès des jeunes

4.2.2 Fonds dédiés

L'association a constitué deux fonds dédiés sur l'exercice à hauteur de 32 234 €

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	24 482	32 234	24 482			32 234	
Contribution pour renouvellement des immobilisations							
Autres contributions financières affectées							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	24 482	32 234	24 482			32 234	

4.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provisions risques reversements subventions Pole emploi	9 067€			9 067€
Provisions FSE Public invisible	2 669€			2 669€
Provisions FSE Secu apprentissage	20 471€			20 471€
Provisions FSE Trouve ton alternance	2 379€			2 379€
Provisions FSE Accompagnement mobilité	10 621€			10 621€
TOTAL	45 207€			45 207€

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

4.2.3 Factures non parvenues

Les factures non parvenues se décomposent avec les éléments suivants :

408000 FACTURES NON PARVENUES		
614000	Prov 4ème trim 2025 charges locatives	7 932,50 €
626001	LA POSTE FACT du 01 au 31/12/25	62,66 €
623000	AZERION CAMPAGNE DU 22/11 AU 01/12/25	124,80 €
626002	ORANGE Fact 12601002769	978,28 €
626002	ORANGE Fact 304678254	29,62 €
660000	CREDIT MUTUEL FRAIS 12/2025	48,93 €
622000	KPMG HONORAIRES	6 584,40 €
621000	BULLES DE BON AIR	590,00 €
628906	AUTO ECOLE FRANCOIS 1ER - DEC 2025	150,00 €
TOTAL		16 501,19 €

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Espace Mendès France - 18 rue Marabais - BP 10167 - 51305 VITRY-LE-FRANÇOIS Cedex

☎ : 03 26 72 10 79 ● ✉ : mission.locale@ml-vitry-le-francois.fr

4.2.4 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se décomposent avec les éléments suivants :

DETTEs FISCALES ET SOCIALES		
428200	DETTEs PROVISIONS / CONGES PAYES	55 457,33 €
431000	SECURITE SOCIALE/POLE EMPLOI	28 272,00 €
437111	IRCANTEC	2 774,47 €
437112	ARIAL CAISSE DE RETRAITE	2 171,46 €
437200	MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	2 844,86 €
437501	HARMONIE MUTUELLE	965,76 €
437502	HUMANIS PREVOYANCE	2 200,92 €
437503	CAISSE TRESOR PUBLIC (Taxe s/ sal)	4 333,00 €
437601	UNIFORMATION	6 707,19 €
438200	CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	22 182,93 €
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 053,89€
444000	IS	295,00 €
TOTAL		129 258,81 €

4.2.5 Produits constatés d'avance

487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
741 217	Subv PIC	0 €
TOTAL		0 €

5. Résultat

5.1 Subventions

Le poste subventions inscrits dans le compte de Résultat s'élève à 853 552 €.

Il se décompose ainsi :

N° de compte	Intitulé du compte	Solde crédit
741112	FSE + MOBILITE	27 251 €
741113	FSE+ PARCOURS APPRENTISSAGE	25 186 €
741114	FSE+ ALTERNANCE	22 587 €
741115	SUBV CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES	418 237 €
741210	FIT RETOUR A L'EMPLOI	13 419 €
741211	CONSEIL REGIONAL GRAND EST	130 357 €
741215	ESPACE METIERS REGION	28 900 €
741217	SUBV PUBLIC INVISIBLE	-€
741230	SUBVENTION VILLE DE VITRY LE FRANCO	50 000€
741233	SUBVENTION CONVIVIALITE VILLE VITRY	1 000€
741240	SUBVENTION DU DISTRICT DES COMMUNES	14 430 €
741241	ETAT ATELIER SE DIRE	2 135 €
741300	PARRAINAGE COLLECTIF	1 200 €
742140	POLE EMPLOI	35 429 €
742161	DRTEFP ACSE PARRAINAGE	- €
742164	SUB PARRAINAGE CGET	6 405 €
742175	SUBVENTION CONTRAT VILLE ATELIERS SE DIR	- €
742180	ARS- AGENCE REGIONALE DE SANTE	15 669 €
742200	ARS SPORT	9 730 €
743000	FSE REGION COMPETENCES	51 617€
730000	FINANCEMENT TAXE APPRENTISSAGE	2 133 €
TOTAL CLASSE 7		855 685 €

5.2 Autres produits

Produits sur exercices antérieurs = 19 703 €

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2025 est nul.

Engagement hors Bilan et Contributions volontaires en nature

6.1 Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

6.2 Provision retraite

Au 31/12/2025, une somme de 27 245 € est placée sur un compte pour les indemnités de retraite dénommé « contrat taitbout partenaire IFC » au crédit mutuel.

Le montant des droits à la retraite qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas évalué car considéré comme non significatif.

6.3 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Il a été comptabilisé sur l'année 2025 des apports en nature lié à la mise à disposition des locaux accordés par la ville de Vitry le François pour un montant de 48 855 € correspondant à :

- location des locaux à usage de bureaux
- charges locatives
- prestations des services techniques municipaux